



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Nièvre

Adjoint à l'IA-DASEN

**Circonscription Adjoint
en charge du 1^{er} degré et de l'ASH**

Nevers, le 16 septembre 2025

Affaire suivie par :
Alexandre MICHON
ADASEN en charge du 1^{er} degré
Tél : 03 86 21 70 28
Mél : adj.ien58@ac-dijon.fr

L'inspectrice d'académie,
Directrice Académique des Services
de l'Éducation nationale de la Nièvre

19 Place Saint-Exupéry
CS 70071
58028 Nevers CEDEX

à

Mesdames et messieurs
les directrices et directeurs d'écoles
Mesdames et messieurs
les enseignantes et enseignants
Mesdames et messieurs
les enseignantes et enseignants spécialisés
Mesdames et messieurs les psychologues des RASED
s/c de
Mesdames et messieurs les inspectrices et inspecteurs
de l'Éducation nationale

**Objet : Note de service relative à l'enseignement de l'EPS
Rentrée scolaire 2025 – 2026**

« L'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 a été l'occasion de replacer le sport et l'activité physique au cœur des enjeux de notre société. L'héritage des Jeux de Paris 2024 met un accent particulier sur la promotion de l'activité physique et la place du sport dans une société plus inclusive, notamment pour les jeunes générations. Une des priorités est de lutter contre la sédentarité et d'encourager une pratique physique et sportive régulière, telle qu'initiée dans le cadre de l'école promotrice de santé en janvier 2020 et réaffirmée dans le cadre de la stratégie nationale sport santé. »

La [circulaire du 27-08-2025 parue au B.O. du 4-09-2025](#) définit la place de l'activité physique et du sport à l'école. Elle a pour but de présenter une cartographie de l'offre des enseignements et des dispositifs sportifs existants ainsi qu'une approche globale qui permet d'inscrire l'activité physique et le sport au cœur du projet éducatif, et contribue à la formation de citoyens actifs, responsables et en bonne santé.

Cette circulaire réaffirme l'importance et la place de l'Éducation Physique et Sportive, de l'activité physique et du sport scolaire à l'école. Elle fixe pour objectif la garantie d'une pratique physique et sportive pour tous les élèves, autour de trois principes fondamentaux :

- **L'accessibilité pour tous**, dans un souci d'égalité, d'équité et d'inclusion, en veillant particulièrement à la pratique des élèves à besoins éducatifs particuliers.
- **La cohérence, la continuité et la complémentarité des dispositifs** : les dispositifs au sein de l'école et en dehors de l'école permettant aux élèves d'avoir une pratique physique sont complémentaires. Ils contribuent à rendre les élèves disponibles pour les autres apprentissages. Pour cela, ils nécessitent d'être pensés, compris et mis en œuvre de manière cohérente et sans concurrence, avec l'intention de renforcer la continuité des différents temps éducatifs et les opportunités de pratique pour les élèves. Le développement de la littératie physique dès le plus jeune âge constitue un objectif central. Définie comme « la motivation, la confiance, la compétence physique et le savoir qu'une personne possède, afin qu'elle s'engage dans un mode de vie physiquement actif », elle conditionne les pratiques physiques à l'âge adulte et constitue un déterminant de santé.
- **L'éducation à un mode de vie actif** : l'objectif est d'instaurer des habitudes de vie active qui perdurent au-delà de la scolarité, formant des citoyens physiquement engagés.

L'EPS a pour finalité de « contribuer à la formation d'un citoyen autonome, éclairé, physiquement et socialement éduqué ». Elle est une discipline d'enseignement à part entière **obligatoire** et constitue la troisième discipline enseignée à l'école élémentaire en nombre d'heures. Elle contribue à l'acquisition de compétences spécifiques par les élèves et participe à l'acquisition des savoirs fondamentaux et transversaux.

Les programmes disciplinaires en définissent les objectifs et les contenus qui doivent être mis en œuvre pour tous les élèves selon les volumes horaires prescrits. **Chaque élève doit bénéficier des trois heures hebdomadaires d'EPS.**

L'activité physique est un élément essentiel pour le développement harmonieux des enfants sur les plans physique, psychologique, social et affectif. Aussi, les dispositifs complémentaires de l'EPS tels que les 30 minutes d'activité physique quotidienne (APQ) permettent un accès à une pratique physique tous les jours, pour tous les élèves, pour pouvoir atteindre les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en matière d'activité physique et pour développer le plaisir de pratiquer. Une réflexion peut être menée avec les partenaires du hors temps scolaires (mairie, centres sociaux).

Les 30'APQ sont distinctes de l'EPS et doivent être programmées les jours où l'EPS n'est pas dans l'emploi du temps de l'élève.

Exemple d'organisation des apprentissages

lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
13h45 – 14 h 45	9h00 - 9h30	9h00 – 10h00	14h – 14h30
Situations d'apprentissage jeux collectifs	Situations réinvestissement jeux collectifs	Situations d'apprentissage jeux collectifs	Situations de réinvestissement Jeux collectifs

Pour les cycles 1, l'EPS s'organise en **séances quotidiennes de 45 minutes**.

Le projet d'école doit comprendre un volet précisant les choix effectués afin d'exploiter au mieux les opportunités locales d'activités et garantir ainsi à chaque élève une **offre de pratique conséquente**. Des adaptations et aménagements sont mis en place pour permettre à tous les élèves d'acquérir tout ou partie des compétences visées telles qu'inscrites dans les programmes.

La programmation annuelle nécessite une adaptation de l'emploi du temps tout au long de l'année pour prendre en compte les conditions climatiques, les installations sportives et les activités envisagées (natation, canoë, cyclo...).

Elle permet d'identifier la contribution de l'EPS et des autres dispositifs aux parcours de l'élève (parcours éducatif de santé, parcours citoyen et parcours d'éducation artistique et culturel).

Les savoirs sportifs fondamentaux

Le Savoir Nager et le Savoir Rouler à Vélo (SRAV) représentent des priorités nationales visant à la prévention des risques. Leur pratique (EPS, USEP ou APQ), aboutissent à la délivrance d'attestations.

Le SRAV est en lien avec l'attestation de première éducation à la route (APER).

L'attestation du savoir nager en sécurité (ASNS) et l'APER doivent être renseignées dans le livret unique de l'élève (LSU).

Le sport scolaire :

L'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP) offre l'occasion pour l'élève d'obtenir sa première licence sportive, de favoriser une passerelle vers la pratique du sport en club puis à l'association sportive au collège (UNSS).

L'USEP met en avant des valeurs de solidarité, de coopération et de respect. Les projets sont construits en lien avec les compétences travaillées dans le cadre scolaire.

L'affiliation à l'USEP permet d'engager les élèves dans une démarche associative.

Le partenariat avec les structures sportives locales

Les fédérations sportives agréées et délégataires de missions de service public, au travers des comités ou associations sportives locales et dans le cadre de conventions, peuvent participer à l'enrichissement du parcours de l'élève.

Les interventions extérieures sont réglementées. La politique départementale est précisée dans le [guide pratique des interventions extérieures](#), disponible sur le site EPS départemental (<https://eps58.cir.ac-dijon.fr>).

Le label Génération 2030

Les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 ont marqué un tournant pour la place du sport dans la société française, en valorisant excellence, inclusion, solidarité et respect. À l'École, le label Génération 2024 a renforcé les liens avec le mouvement sportif et les collectivités, favorisant un sport pour tous.

Dans cette dynamique, le **label Génération 2030** engage les écoles dans une « **pratique physique augmentée** » : plus variée, régulière, accessible et adaptée aux territoires.

L'année scolaire est rythmée par au moins trois temps forts : la journée nationale du sport scolaire (JNSS) en septembre, en lien avec la Fête du Sport le 14 septembre, la Semaine olympique et paralympique (SOP) au printemps, et la Journée olympique le 23 juin.

Un établissement labellisé Génération 2030 se verra proposer en priorité l'accès à une billetterie populaire permettant d'assister à des grands événements sportifs d'ici à 2030.

Le site EPS départemental <https://eps58.cir.ac-dijon.fr/>

Il permet de suivre l'actualité, prendre connaissance des ressources disponibles et des formulaires d'agrément en vigueur.

A' vous,

L'inspectrice d'académie, directrice
des services départementaux de
l'Éducation nationale

Pascale NIQUET-PETIPAS

